



Pour les étudiants, les formateurs
2 Assemblée(s) Générale(s) de 12h30 à 13h30

Mardi 24 septembre 2013

A l'Espé d'Aix

Mercredi 25 septembre 2013

A l'Espé de Marseille Canebière (Amphi Lacydon)

Ordre du jour : **Quelle action ? Ensemble Décidons !**

Contact : luttespeaix@gmail.com

Compte rendu des AG de l'ESPE

du mercredi 18 septembre à Aix et du jeudi 19 septembre à Marseille

Depuis la rentrée dans les nouveaux ESPE tout marche sur tête ! Les prépas concours ont disparu, les titulaires d'un Master 1 non admissibles aux concours sont contraints de recommencer en M1, les sessions de rattrapage sont toujours absentes et la compensation annuelle a disparu là où elle existait....

Le tout sans oublier l'impossibilité pour de plus en plus d'entre nous de s'inscrire dans leur master ; liste d'attente oblige, les étudiants sont en suspens !

Réunis en Assemblée Générale les 18 et le 19 septembre dans les ESPE d'Aix et de Marseille nous exigeons :

- Le même traitement et les mêmes modalités dans toutes les filières ainsi que la transparence des informations.
- L'inscription de tous les étudiants qui en font la demande.
- La ré-ouverture de prépas concours pour tous les titulaires d'un Master 2 sans obligation de valider des UE (examens ou mémoire)
- La garantie des droits de bourses et de chômage pour les redoublants tout au long de leur Master ainsi que l'ouverture d'un droit supplémentaire pour les étudiants ayant été contraints de recommencer un master.
- L'ouverture d'un parcours de formation adapté pour les Master 2 de toutes les filières non admissibles permettant la préparation aux nouveaux concours.
- Une équivalence annuelle exp : M.EF= MEFF pour celles et ceux qui refont un Master 1 déjà validé.
- Le retour des sessions de rattrapage, la compensation annuelle déjà présente dans certaines filières et la garantie du droit à redoubler le Master 2.
- Des emplois du temps étudiants prévus à l'avance par semestre.
- Un aménagement pour les CAD2 qui doivent suivre un Stage d'Observation de Pratique Accompagnée (SOPA)
- Jamais de Master nécessairement MEEF pour passer les concours !
- L'annulation de l'inscription obligatoire en M1 MEEF ESPE pour suivre la préparation aux concours et une possibilité d'auditeurs libres
- En cas de double inscription l'exonération des frais d'inscription de la seconde inscription, pour les étudiants non boursiers.

**Si cette année c'est le parcours du combattant qu'en sera-t-il l'année prochaine ?
Puisqu'il est impossible de recommencer un diplôme acquis et qu'il n'y a pas de formation en master 2 pour celles et ceux ayant raté les concours : qu'advientra-t-il à celles et ceux d'entre nous qui réussiront le Master 1 sans réussir le concours ?**